

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 14 MAI 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, vice-président

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Rocco COCCHIOLA, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA
 GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

Mme Nathalie HENRIOD, présidente
 MM. Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2017
- V. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2017
- VI. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

En l'absence de la présidente, Madame N. HENRIOD, Monsieur CHRISTIN, vice-président, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse les absences de Madame N. HENRIOD et Messieurs B. FUMEAUX et Ph. ELTSCHINGER.

Le vice-président salue également la présence dans le public de Madame POCHON, invitée, et Monsieur WAGENKNECHT, habitant de la commune. Il rappelle que le public ne peut pas intervenir durant la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le vice-président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le vice-président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur Y NOVELLE, absent lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le vice-président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Cela n'étant pas de cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le vice-président donne la parole au maire pour deux communications.

Bureau de Monsieur A. SCHNEIDER

Le maire informe les conseillers que Monsieur Arthur SCHNEIDER aura désormais un bureau dans les locaux de la mairie et non plus dans le bâtiment de la salle polyvalente. Cela permettra une meilleure synergie entre les membres de l'Exécutif, du secrétariat et lui-même.

Le maire informe les conseillers qu'il y aura également un petit changement au niveau des formalités qu'il y aura à remplir pour les locations de salles. Monsieur SCHNEIDER continuera à gérer ces locations, mais les formulaires devront être soit remplis directement sur le site internet de la commune, soit retirés et déposés au secrétariat. Les futures demandes de locations seront d'abord visées par l'Exécutif, puis transmises à Monsieur SCHNEIDER pour être traitées. Cette nouvelle manière de faire permettra à l'Exécutif d'avoir une vue plus précise sur l'ensemble des locations.

Nouvelle collaboratrice pour le secrétariat

Le maire présente Madame Pascale POCHON qui commencera son activité au mois de juin à 60%. Il informe les conseillers qu'elle travaille actuellement à 20% à la mairie de Confignon et à 50% au FC Signal de Bernex. L'Exécutif et les membres du Conseil municipal lui souhaitent une cordiale bienvenue.

Le vice-président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour deux communications.

Deuxième test des sirènes d'alarmes

Il informe les conseillers que l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) doit refaire un test des sirènes d'alarmes. En effet, lors des premiers tests du mois de février 2018, des dysfonctionnements ont été constatés, notamment pour l'alarme eau qui concerne le barrage. Ce nouveau test aura lieu le mercredi 23 mai 2018 entre 13h.30 et 15h.30. Cette information se trouve également sur le site internet de la commune.

Tournois de football et de pétanque pour les Elus genevois

Suite à l'information qui a été transmise tout récemment aux conseillers, Monsieur APOTHELOZ précise que ces tournois sont organisés par la Présidence du Grand Conseil. Cette année, c'est Monsieur Raymond WICKY, député au Grand Conseil et habitant de la commune, qui organise cet événement à Aire-la-Ville, sur les terrains de la zone sportive. Cette manifestation aura lieu le samedi 02 juin, et le délai d'inscription est fixé au vendredi 18 mai 2018. Les personnes intéressées à participer à l'un ou l'autre de ces tournois voudront bien en informer le secrétariat.

Monsieur APOTHELOZ demande s'il y a des questions par rapport à ce point. Monsieur HAMA demande combien d'équipes la commune peut présenter. Monsieur APOTHELOZ répond que c'est une équipe par commune pour le football et une pour la pétanque.

Le vice-président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Exposition d'art africain

Madame RAMBACH informe les conseillers que le flyer concernant la troisième exposition de la Trilogie SANKOFA va être distribué cette semaine. Cette exposition aura lieu du 09 juin au 06 juillet 2018 dans les locaux de l'ancienne mairie. Le 09 juin, une journée culturelle aura lieu dès 15h.00, suivie dès 18h.00 du vernissage de cette exposition. Pour terminer cette trilogie, un gala de clôture aura lieu le 07 juillet 2018 dans la salle polyvalente.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

Le vice-président demande si tout le monde a reçu les documents. Cela étant le cas, il donne la parole au président de la commission des Finances, Monsieur NODA GONZALEZ, pour la lecture de son rapport.

Le vice-président remercie Monsieur NODA GONZALEZ et demande s'il y a des remarques, des commentaires ou des questions.

Monsieur JOYE signale que, dans le rapport administratif, son nom n'apparaît pas dans la liste des membres du Conseil municipal. Par contre, il est cité dans les listes des membres des diverses commissions dont il fait partie. Monsieur COCCHIOLA fait la même remarque. Le maire répond que les corrections nécessaires seront apportées au rapport administratif. Le vice-président remercie Monsieur JOYE pour sa remarque.

Le vice-président demande s'il y a d'autres remarques, commentaires ou questions. Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2018,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC),

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant **de CHF 3'381'040.73 aux charges et de CHF 3'926'634.93 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 545'594.20.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de **CHF 292'538.35 aux dépenses et de CHF 363'952.90 aux recettes, la diminution des investissements nets s'élevant à CHF 71'414.55.**
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 71'414.45 par l'autofinancement à raison de CHF 1'783'848.50 au moyen de la somme de CHF 657'716.45 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 509'123.30, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 545'594.20. Le solde non couvert, au montant de CHF 71'414.55, est financé par les liquidités communales.**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 545'594.20 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 26'603'821.10 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	5'705'606.87
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	20'898'214.23
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	<u>0.00</u>
Total de l'actif	CHF	26'603'821.10

et au passif un montant de CHF 26'603'821.10 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	225'292.40
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	7'952'727.25
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	0.00
- Provisions (nature 24)	CHF	432'000.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	564'036.95
- Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>17'429'764.50</u>
Total du passif	CHF	26'603'821.10

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à CHF 7'450'000.00.

V. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2017

Le vice-président demande si ce document amène des remarques, des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur LANZA).**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2018,
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96, al. 1 de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC),

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur LANZA)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de **CHF 582'009.79**, soit :

02.00.300.00	Maire et adjoints - Indemnités	CHF	18'710.70
02.00.305.00	Maire et adjoints - Assurance-maladie et accidents	CHF	1'495.00
05.00.301.01	Traitement du personnel	CHF	23'396.10
05.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	CHF	4'907.60
05.00.316.00	Redevance d'utilisation	CHF	960.45
08.00.318.10	Assurances bâtiments	CHF	152.75
08.21.332.00	Nouvelle mairie - Amort. complémentaire	CHF	11'420.00
08.21.332.20	Mobilier nouvelle mairie - Amort. complémentaire	CHF	60'044.40
08.92.332.20	Cuisine salle Rhône - Amort. complémentaire	CHF	305'707.80
09.00.319.01	Frais divers - Dons - Etc.	CHF	262.80
14.00.314.01	Entretien	CHF	600.00
14.00.363.02	Allocations Etat-Major	CHF	594.85
34.10.331.00	Zone sportive - Amortissement ordinaire	CHF	0.30
54.00.365.01	Cuisines scolaires	CHF	1'447.00
62.00.332.04	Ch. Cressonnex/Esise - Amort. complémentaire	CHF	131'951.10
71.10.314.01	Egouts et collecteurs - Entretien et réfection	CHF	6'834.25
72.00.318.01	Levée des ordures	CHF	91.20
72.00.318.02	Frais de traitement des ordures	CHF	581.50
90.00.351.00	Frais de perception	CHF	10'518.89
95.00.314.00	Entretien immeubles du patrimoine financier	CHF	2'333.10

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

VI. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

Le vice-président dit qu'il faut élire les nouveaux membres du bureau pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Il demande si les membres sont élus en une fois ou si chaque personne est élue séparément. La deuxième solution est choisie. Le vice-président précise que les nouveaux membres du Bureau du Conseil municipal entreront en fonction le 1^{er} juin 2018.

Monsieur CHRISTIN se propose comme président. Il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le vice-président demande à Madame MAIO si elle accepte la vice-présidence pour la période 2018-2019. Madame MAIO répond positivement. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le vice-président demande à Monsieur LANZA s'il accepte le rôle de secrétaire pour la période 2018-2019. Monsieur LANZA répond positivement. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela

n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Le vice-président demande qui se présente pour le rôle de vice-secrétaire pour la période 2018-2019. Monsieur Y. NOVELLE se propose. Le vice-président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Le vice-président remercie tous les conseillers pour leur confiance.

VII. MOTIONS

Le vice-président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Remarque de Madame MAIO concernant le parascolaire

Elle informe les conseillers qu'elle est allée à l'Assemblée générale des associations du « Coup de Pouce » et des « Petits Becs », dont on parle beaucoup actuellement. Après presque trois heures de séance, elle aimerait dire ici que tout est vrai dans les éléments rapportés par Madame RAMBACH au Conseil municipal. Il y a beaucoup d'essoufflement de la part des bénévoles, et cela se sent, elle le confirme. Un fait qui l'a beaucoup étonnée, c'est que lorsque des personnes demandent qui voudrait peut-être refaire quelque chose, personne ne lève la main, personne ne s'annonce. Elle pense donc que le GIAP est vraiment la bonne solution. Elle rajoute que Madame RAMBACH a fait un gros travail, et elle l'en remercie. Elle remercie également les personnes de ces associations pour tout le travail qu'elles ont effectué, et elle comprend très bien qu'elles soient essouffées, car il y a beaucoup d'exigence de la part de certains parents et peu de tolérance par rapport à ces personnes.

Remarque de Monsieur Y. NOVELLE

Suite à la proposition qu'il avait faite d'enlever les chabourys qui étaient situées le long de l'école, il aimerait remercier l'Exécutif pour la mise en place des rondins de bois qui sont beaucoup plus jolis que les barrières qui étaient toutes délabrées et plus vraiment stables.

Information de Monsieur APOTHELOZ

Il aimerait faire un retour sur le repas/loto des Aînés qui a eu lieu le mercredi 09 mai 2018, et tirer un immense coup de chapeau aux personnes qui se sont dévouées pour organiser cette manifestation, qui a été un magnifique succès réunissant environ une soixantaine d'Aînés. Il remercie la présidente de la commission des « Aînés », Madame HENRIOD, Mesdames MAIO et MOULLET BOUCHARDY et Monsieur JOYE, qui ont pris congé ce jour-là pour pouvoir aider, Madame DUPERRIER, Monsieur SCHNEIDER pour sa précieuse collaboration dans la mise en place de la salle et le rangement le soir, alors qu'il a congé le mercredi après-midi, et Madame HOWALD qui a aidé à la mise en place de la salle, la décoration et le service.

En ce qui concerne cette manifestation, Madame MOULLET BOUCHARDY dit que Monsieur JOYE avait demandé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, si Messieurs LOPES et SCHNEIDER pouvaient participer au repas. Monsieur APOTHELOZ répond que cela est tout à fait possible et à la discrétion de la présidente.

Madame MAIO aimerait également remercier Madame RAMBACH et Monsieur APOTHELOZ pour leur présence lors de cette manifestation, présence qui a fait plaisir aux Aînés.

Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle dit que des habitants ont reçu dans les boîtes à lettres un flyer concernant « Bien vivre à Aire-la-Ville ». Elle dit qu'il s'agit d'une nouvelle association qui s'interroge sur les projets de constructions entre le chemin du Pré-Gabet et les Ecrevisses. Elle voulait savoir si l'Exécutif était au courant de cette nouvelle association. Le maire répond positivement, d'une part par le biais de ce tout ménage, et d'autre part par la réception d'un courrier officiel informant la commune de la constitution de cette association, et pour inviter cette dernière à son apéritif du 17 mai prochain sur place. Madame MOULLET BOUCHARDY demande s'il serait bien d'y participer. Le maire répond positivement, mais l'informe que l'Exécutif leur a déjà répondu qu'il ne pourrait être présent ce jour-là étant déjà retenu par d'autres obligations. Par contre, il dit que le courrier mentionnait également que l'Exécutif était prêt à les recevoir à la mairie, à leur convenance, pour les écouter et leur montrer le dossier. Madame MOULLET BOUCHARDY est d'avis qu'il serait bien que des personnes du Conseil municipal soient présentes. Le maire répond qu'il serait effectivement souhaitable que des membres du Conseil municipal soient présents à cet apéritif pour écouter ce qui va se dire. Madame MOULLET BOUCHARDY le remercie pour sa réponse car elle pensait qu'il n'y avait que le chemin des Ecrevisses qui avait reçu ce flyer.

Madame RAMBACH redit que les membres de l'Exécutif ne pourront pas être présents ce soir-là, mais si des membres du Conseil municipal se rendent à cet apéritif, il lui paraîtrait important qu'ils rappellent que ce n'est pas un projet de la mairie. Elle a l'impression qu'en ce moment tout est mélangé. Elle est d'ailleurs très surprise de tout ce qui tourne actuellement à Aire-la-ville que ce soit sur les réseaux sociaux, sous le couvert d'anonymat, les cancans, les rumeurs, etc. Elle craint que les gens fassent un amalgame en pensant que c'est un projet de la mairie, alors qu'il s'agit d'un projet de personnes privées, qui ont une parcelle constructible qui leur appartient. Les autorisations de construire sont étudiées et délivrées par le Service des autorisations de construire du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Les communes donnent uniquement un préavis sur les dossiers qui lui sont soumis. Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'il serait donc bien de s'y rendre.

Monsieur Y. NOVELLE trouverait effectivement intéressant d'aller voir, mais il s'interroge tout de même sur le but de cette association. Mise à part cette construction, il y en a eu d'autres dans le village, et comme elle est en face de chez eux, une association voit le jour, mais « Bien vivre à Aire-la-Ville » est valable pour tout le village, et pas seulement devant chez ces personnes.

Madame MAIO dit qu'il lui paraît logique que chaque personne ayant une zone constructible cherche à l'utiliser, et elle ne voit pas pourquoi on devrait leur mettre des « bâtons dans les roues ». Elle rejoint Madame RAMBACH dans ses propos et pense qu'avec tout ce qui se passe actuellement, il faut rétablir la situation et l'idée d'un rendez-vous, comme proposé par Monsieur le maire, serait une bonne chose.

Madame MOULLET BOUCHARDY rejoint tous ces avis. Elle rajoute que ces personnes ont peut-être un peu vite oublié que l'arrivée des nouveaux habitants toutes ces dernières années a été possible grâce aux anciens habitants du village qui ont bien voulu vendre leurs terrains, et ont accepté de laisser construire de nouvelles habitations. Elle aimerait bien remettre les choses en place et dire que la proximité, les vis-à-vis, etc. font partie du jeu lorsque l'on habite dans un village où il n'y a pas énormément de place. C'est dans ce sens qu'elle aimerait aller à cette réunion, pour essayer de leur faire comprendre ce point de vue.

Monsieur COCCHIOLA ne connaît pas les membres du comité de cette association, mais il se demande s'il n'y aurait pas un amalgame qui a été fait, étant donné que ce projet a été présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal, avec les chemins d'accès communaux, les servitudes, etc. Il pense donc qu'il serait bien que quelqu'un soit présent pour dire que c'est un projet privé. Le maire répond qu'il ne pense pas que ce soit à cause de la présentation qui a été faite lors de la séance du dernier Conseil municipal, mais plutôt à cause des gabarits qui ont été imposés par la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites). Les réactions sont intervenues après cette pose.

Après avoir donné la présidence à Madame MAIO, Monsieur CHRISTIN dit qu'il ne faut pas oublier que ces terrains ont été déclassés dans les années 1970. Tout a été déclassé à peu près en même temps, Pré-de-Gicoud, Chaurion, Pré-Gabet, Ecrevisses. Les gens qui sont venus habiter dans la commune étaient au courant qu'il y avait des zones constructibles. Rien n'a été caché. Monsieur CHRISTIN reprend la présidence et donne la parole au maire.

A l'époque de la construction du Pré-Gabet et des Ecrevisses, les propriétaires de cette parcelle n'avaient pas souhaité la vendre. Aujourd'hui, et pour des raisons qui leur appartiennent, ils ont décidé de la vendre pour en faire des logements. Pour votre information, une nouvelle loi est entrée en force en 2014. Cette dernière concerne les distances à respecter en zone 4B protégée par rapport à la parcelle voisine. Auparavant, il fallait une distance de 6 mètres, et celle-ci a été ramenée à 5 mètres.

Avant de terminer la séance, le maire demande au vice-président et à la secrétaire de bien vouloir signer un procès-verbal de naturalisation qui a été approuvé lors de la dernière séance, mais qui n'avait pas été signé.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le vice-président lève la séance.

La séance est levée à 20 h. 35.